

1. Débitrice: **Made In Sun Corporation SA**, rue de Genève 109, 1226 **Thônex**

2. *Remarques:* opérations dans les domaines financiers, commerciaux, industriels, dans le secteur des services, gestion d'entreprises ou autres; acquisition et gestion de participations; conseils et gestion de patrimoine; opérations immobilières à l'étranger; activités exercées notamment avec les pays riverains de l'Océan Indien et le reste du monde; études économiques, financières et techniques; conseils et réalisations de projets; promotion et coordination de complexes hôteliers et touristiques
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).
Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1)
Pour tout renseignement:
Mme N. Accardi/D. Gatto, tél. 022 327 73 58

Office des faillites
1227 Carouge

(02447034)